

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 31 mai 2012 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : AFSH1230316A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

#### I. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS

*Supprimer :*

« Eric REYGNIER, Syndicat national des managers publics de santé (titulaire). »

*Ajouter :*

« Marylène COUTINEAU, Syndicat national des managers publics de santé (titulaire). »

*Supprimer :*

« Marylène COUTINEAU, Syndicat national des managers publics de santé (suppléante). »

*Ajouter :*

« Laurence-Béatrice CLUZEL, Syndicat national des managers publics de santé (suppléante). »

#### II. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS PROFESSIONNELS RECONNUS REPRÉSENTATIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 162-33 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Supprimer :*

« Dominique COVES, Fédération nationale des infirmiers (suppléant). »

*Ajouter :*

« Nadine HESNART, Fédération nationale des infirmiers (suppléant). »

*Supprimer :*

« Philippe LEVANNIER, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes (suppléant). »

*Ajouter :*

« Gilles DORSO, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes (suppléant). »

*Supprimer :*

« Pascal AGARD, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (titulaire). »

*Ajouter :*

« Yvan TOURJANSKY, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (titulaire). »

*Supprimer :*

« Yvan TOURJANSKY, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (suppléant). »

*Ajouter :*

« Marik FETOUH, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (suppléant). »

*Supprimer :*

« Louis OLIE, Fédération nationale des podologues (titulaire). »

*Ajouter :*

« Serge COIMBRA, Fédération nationale des podologues (titulaire). »

*Supprimer :*

« Serge COIMBRA, Fédération nationale des podologues (suppléant). »

*Ajouter :*

« Dominique ROULAND, Fédération nationale des podologues (suppléant). »

III. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS D'EMPLOYEURS  
D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS

*Supprimer :*

« Micheline CHRISTOT, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (titulaire). »

*Ajouter :*

« Sébastien BOSCH, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (titulaire). »

*Supprimer :*

« Sébastien BOSCH, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (suppléant). »

*Ajouter :*

« Micheline CHRISTOT, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (suppléant). »

IV. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS OU GROUPES DE PROFESSIONS

*Supprimer :*

« Gabriel GABLE, Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français (suppléant). »

*Ajouter :*

« Christine ORVOINE, Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français (suppléant). »

*Supprimer :*

« Roger HUSSON, Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (titulaire). »

*Ajouter :*

« Fabien VOIX, Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (titulaire). »

*Supprimer :*

« Charline DEPOOTER, Union nationale des associations d'infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (titulaire). »

*Ajouter :*

« Brigitte LUDWIG, Union nationale des associations d'infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (titulaire). »

*Supprimer :*

« Jean MARCHAL, Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (suppléant). »

*Ajouter :*

« Catherine DUJOURDY, Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (suppléant). »

V. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ NON MÉDICALES

*Supprimer :*

« Bernadette CARON, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire). »

*Ajouter :*

« Marie-Françoise ROUSSEAU, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire). »

*Supprimer :*

« Patricia FAIVRE, Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (suppléant). »

*Ajouter :*

« Sylvie CORDINA, Comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance (suppléant). »

VI. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES  
AYANT VOIX CONSULTATIVE

*Supprimer :*

« Didier EVENOU, conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (suppléant). »

*Ajouter :*

« Michel PAPAREMBORDE, conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (suppléant). »

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 mai 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané  
du directeur général de l'offre de soins  
et du chef de service :  
*Le sous-directeur  
des ressources humaines du système de santé,*  
R. LE MOIGN